

COMMUNE DES ROCHES DE CONDRIEU

DEPARTEMENT DE L'ISERE

PLAN LOCAL D'URBANISME

PIECE N°4D : LISTE DES EMPLACEMENTS RESERVES

Document approuvé - Février 2018



MAIRIE DES ROCHES DE CONDRIEU

Place de la Mairie – BP 6

38 556 SAINT MAURICE L'EXIL CEDEX

Tel : 04 74 56 56 00

Fax : 04 74 56 56 05

Mail : mairie.rochesdecondrieu@wanadoo.fr



INTERSTICE SARL

Urbanisme et conseil en qualité environnementale

Valérie BERNARD • Urbaniste

Espace Saint Germain - Bâtiment ORION

30 avenue Général Leclerc - 38 200 VIENNE

TEL : 04.74.29.95.60

contact@interstice-urba.com

LISTE DES EMPLACEMENTS RESERVES DEFINIS AU TITRE DE L'ARTICLE L.151-41 DU CODE DE L'URBANISME

▪ Emplacements réservés aux voies, ouvrages publics ou installations d'intérêt général

N°	Nature de l'opération	Localisation	Bénéficiaire
1	Liaison douce entre le lotissement des Meuilles et le lotissement de l'Epaillette	Champagnole – Rue des Meuilles / Rue de l'Epaillette	Commune
2	Liaison douce le long de l'avenue de la Libération	Centre-village – Avenue de la Libération	
3	Extension du cimetière communal	Centre-village – Montée de la Castillère	
4	Espace public de proximité et aires de stationnement	Centre-village – route de Gerbey	